

## PARTIE II

### Contexte de l'étude

---

---

Cette partie a pour objectif de décrire le contexte général de l'étude. En particulier, la section 1 retrace les étapes qui ont mené à la reconnaissance de l'importance des entreprises en milieu rural. Les sections 2 et 3 tentent respectivement de décrire les contextes régional et européen ainsi que les outils mis en place pour promouvoir l'esprit d'entreprise et réduire les barrières à la création d'entreprise. La section 4 donne des éclaircissements sur les attentes de la société vis-à-vis des entreprises et la section 5 tente de détailler l'écologie de l'entrepreneuriat.

#### 1. Reconnaissance de l'importance des entreprises en milieu rural

Les territoires ruraux recouvrent 80% de la surface de l'Union Européenne et sont fragilisés par la diminution de la population active agricole. Dans les Etats de l'Europe occidentale, la perte massive d'emplois agricoles n'a pas été compensée par la création de nouveaux emplois locaux dans les secteurs secondaire et tertiaire. Faute de création d'emplois alternatifs dans ces secteurs, la population active est obligée de migrer journalièrement vers les pôles d'emplois, quand elle n'est pas condamnée au sous-emploi ou au chômage structurel. Selon l'association R.E.D. internationale (2003), la création d'emplois dans ces secteurs est possible non seulement dans les filières bois et alimentaires, mais aussi dans les filières de fabrication technique, les nouvelles technologies de l'information et de la communication, les énergies alternatives et les services, notamment ceux valorisés par le temps libre. Espaces d'activités, de culture, de production de biens et de services, les espaces ruraux contribuent aussi au bien-être de l'ensemble de la société par les réponses qu'ils peuvent fournir face aux demandes sociétales en matière de nature, d'accueil et de diversité paysagère.

La politique de développement rural de l'UE a évolué dans le cadre du développement de la Politique Agricole Commune (PAC). La réforme de la PAC (en juin 2003) engagée avec l'Agenda 2000 met en avant le souci de prendre en compte les besoins variés du monde rural, les attentes de la société d'aujourd'hui et les impératifs environnementaux. Elle vise donc notamment à sauvegarder et à renforcer la diversité des activités économiques qui peuvent être développées en milieu rural. Rassemblant de nouvelles mesures, la politique de développement rural est devenue le "second pilier" de la PAC financé par le FEADER.

Pour la période 2007-2013, un accent particulier sera mis sur le deuxième pilier de la PAC. Il sera inséré dans un cadre financier et de programmation unique afin d'assurer à cette politique davantage de cohérence, de transparence et de visibilité.

La politique de développement rural proposée par la Commission est construite autour de trois axes thématiques correspondant aux trois objectifs principaux de l'UE en matière de développement rural :

- L'amélioration de la compétitivité des secteurs agricoles et forestiers ;
- L'amélioration de l'environnement de l'espace rural ;
- L'amélioration de la qualité de vie en milieu rural et l'encouragement à la diversification de l'économie rurale.

Ces trois priorités correspondent aux trois axes de développement rural définis au niveau communautaire. Un quatrième axe fondé sur l'expérience Leader est un axe transversal. On remarque donc dès à présent que le sujet de la présente étude entre directement en relation avec ce renforcement prévu du deuxième pilier de la PAC et de sa mise en œuvre en Région wallonne.

## 2. Contexte régional

### 2.1. Focus macroéconomique : la nécessité de plus d'entreprises

Tant à l'égard de l'évolution de l'économie du reste de la Belgique que de l'Europe, l'économie wallonne est encore en convalescence après une détérioration qui s'est étendue sur près de deux décennies. Entre 1975 et 1990, la croissance du PIB wallon a atteint 1,8% en moyenne annuelle, contre 2,6% pour l'Europe, avec un PIB par habitant chutant à moins de 80% de la moyenne européenne. Ce déclin a connu un coup d'arrêt durant les années 90. Entre 2000 et 2004, date des derniers chiffres officiels, la Wallonie montre des taux de croissance à peu près similaires à ceux du reste de la Belgique et de l'Europe. Cependant, même si elle évolue désormais à peu près comme l'économie européenne, l'économie wallonne subit aujourd'hui les conséquences du ralentissement conjoncturel sévère (moins d'1% de croissance annuelle moyenne entre 2001 et 2003). En outre, la globalisation croissante et l'élargissement européen accentuent la pression concurrentielle et la nécessité de la restauration de la compétitivité wallonne. [UWE, 2006].

Le Gouvernement wallon se montre conscient de l'importance du dynamisme entrepreneurial dans la relance économique de son territoire. Déjà mis en exergue dans le "Contrat d'avenir pour la Wallonie", il se voit confirmé par le "plan Marshall". Selon l'Union wallonne des entreprises (UWE, 2006), seule l'activité marchande privée est capable de fournir le niveau d'exportations qui équilibre les importations des biens et services consommés par la Wallonie. Or, dans le total de la production de la valeur ajoutée, la part marchande privée reste insuffisante : 58%, contre 70% en Flandre. Parallèlement, le secteur public contribue pour 12% en Flandre contre près de 21% en Wallonie (tableau 1). La Wallonie doit donc s'appuyer sur un développement important et accéléré du secteur marchand privé, si elle veut bénéficier d'un rattrapage économique solide et équilibré.

Tableau 1 : Répartition de la valeur ajoutée par secteur institutionnel : part dans le total en 2003 [UWE, 2006]

	<b>Bruxelles</b>	<b>Flandre</b>	<b>Wallonie</b>
Secteur privé	71,9%	70,6%	58,0%
Administrations publiques	18,0%	12,3%	20,4%
Indépendants	13,8%	20,8%	25,4%
Intermédiation financière	-3,7%	-3,7%	-3,7%

Cependant, la mise en place de politiques de développement efficaces ne peut faire abstraction de la complexité et de la diversité des situations, notamment territoriales. Sur ce plan, la prise en considération des particularismes sous-régionaux issus des réseaux, des inerties et des formes diverses d'organisations sociales qui parcourent des composantes du territoire wallon s'avère incontournable. C'est pour éviter le piège de l'unicité des mesures à prendre et des dispositifs à mettre en place pour dynamiser l'entrepreneuriat wallon que l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) développe actuellement un programme de recherche sur l'entrepreneuriat en Région wallonne.

## 2.2. Situation wallonne en matière de démographie d'entreprise et d'entrepreneuriat

### 2.2.1. Démographie de l'entreprise

Comme l'explique l'UWE dans son rapport 2003 sur la situation de l'entreprise en Wallonie, la statistique du nombre d'établissements de l'ONSS est celle reflétant le mieux la dynamique des entreprises. Les données de la TVA juridique prenant en compte les indépendants apparaissent néanmoins plus représentatives au niveau de l'entrepreneuriat.

Les données fournies par l'ONSS permettent de représenter la répartition des établissements par classe de taille. Cette répartition indique la prédominance, plus marquée en Wallonie que pour le total belge, des établissements de moins de 10 personnes, les établissements de plus de 50 personnes occupant une place réduite (tableau 2).

Tableau 2 : Répartition du nombre d'établissements (en %) par classe de taille, secteurs public et privé  
[Economie du Ministère de la Région wallonne, 2005 d'après données ONSS]

Nombre de travailleurs	2000		2001		2002	
	Wallonie	Belgique	Wallonie	Belgique	Wallonie	Belgique
< 10	81.4	80.5	81.2	80.2	80.6	79.5
10 - 49	14.4	15.1	14.6	15.3	15.1	15.9
50-199	3.2	3.3	3.3	3.5	3.4	3.6
> 200	0.9	1.0	0.9	1.0	0.9	1.0

Une analyse approfondie des données fournies par l'ONSS a permis de démontrer que si l'on ne considère que les communes rurales, l'importance des établissements occupant moins de 10 travailleurs salariés est plus élevée, avec 84% en moyenne, que et que 7,3% des communes rurales présentent plus de 90% d'établissements de cette taille.

### 2.2.2. Entrepreneuriat : propension à entreprendre

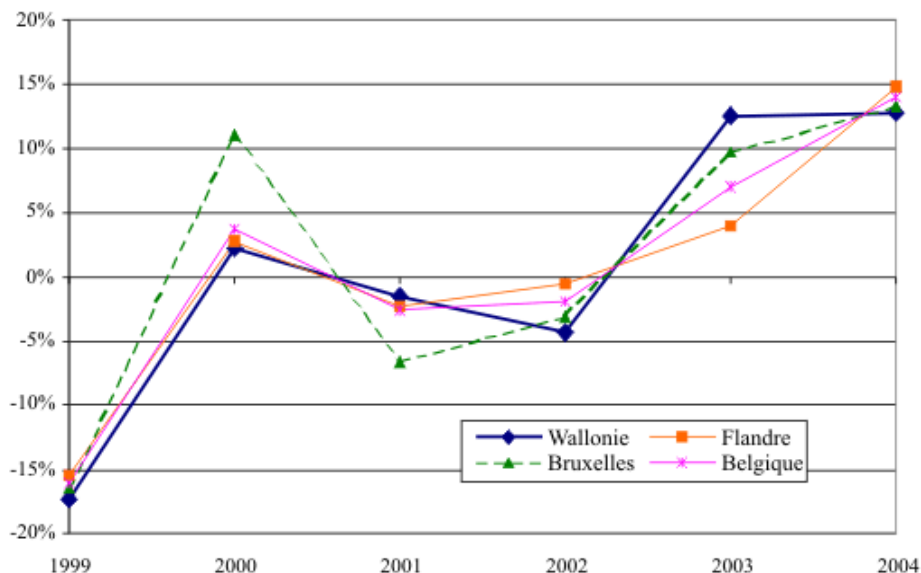
Le tableau 3 indique une forte représentativité des entreprises n'employant pas de personnel ainsi que celles occupant moins de 5 personnes. Ces données fournies par la TVA juridique comprennent aussi bien le personnel salarié qu'indépendant. La part élevée des entreprises unipersonnelles révèle clairement l'importance des indépendants travaillant seuls dans la propension à entreprendre.

Tableau 3 : Entreprises actives (en %) selon la classe d'importance du personnel utilisé [Economie du Ministère de la Région wallonne, 2005 d'après données INS, 2002]

	Nombre de travailleurs					
	0	1 à 4	5 à 9	10 à 49	50 à 99	> 100
<b>Wallonie</b>	74,6	18,6	3,4	2,8	0,3	0,2
<b>Bruxelles</b>	70,5	20,1	4,0	4,1	0,5	0,7
<b>Flandre</b>	72,2	19,3	4,0	3,8	0,4	0,4
<b>Belgique</b>	72,7	19,2	3,8	3,5	0,4	0,4

L'évolution de la création d'entreprises a suivi au cours des dernières années en Wallonie une évolution relativement similaire à celle observée au niveau belge (figure 1). Après un ralentissement de la dynamique entrepreneuriale en 2001-2002, on peut relever les bonnes performances des années 2003 et 2004.

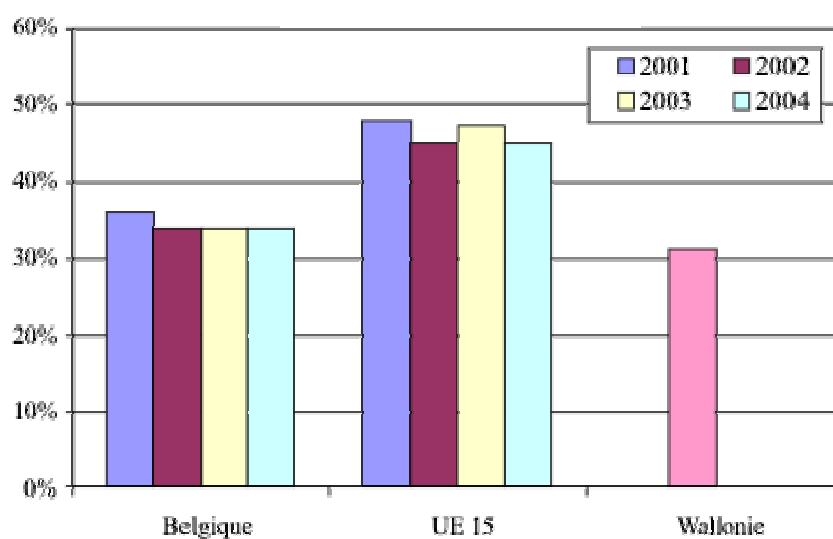
Figure 1 : Evolution de la création d'entreprises  
[Economie du Ministère de la Région wallonne, 2005 d'après les données GRAYDON]



La figure 2 permet d'estimer la propension à entreprendre en Wallonie, Belgique et en Europe. Les résultats disponibles aux niveaux européen et belge pour apprécier cette notion proviennent de l'enquête « Flash Eurobaromètre – Esprit d'entreprise ». Il s'agit de la réponse à la question : « Supposons que vous puissiez choisir entre divers types de métiers, que préféreriez-vous : employé, indépendant, autre ». Les résultats reportés à la figure 2 illustrent le pourcentage des personnes ayant choisi la réponse « Indépendant ». Les résultats au niveau belge apparaissent stables au cours des dernières années, mais se situent sous la moyenne européenne.

Au niveau wallon, l'enquête réalisée par l'INRA en avril 2002 fournit quelques indications, mais ne peuvent être comparées aux résultats européens et belges ; la question posée étant légèrement différente : « Si vous commenciez aujourd'hui votre carrière, quel serait votre premier choix de carrière ». Le résultat reporté à la figure 2 correspond aux pourcentages de réponses « Patron d'entreprises » (17%) et « Professions libérales » (14%) données comme premier choix.

Figure 2 : Pourcentage de personnes ayant répondu « indépendant » à la question suivante : « Supposons que vous puissiez choisir entre divers types de métiers, que préféreriez-vous : employé, indépendant, autre ». [Economie du Ministère de la Région wallonne, 2005 d'après les données fournies par la Commission Européenne, Flash Eurobaromètre et celles de Wallonie : Enquête INRA 2002]



L'Eurobaromètre 2004 indique également que 68% des Belges n'ont jamais pensé à créer une entreprise, contre 59% pour l'UE-15. Seuls 7% des Belges sont des créateurs d'entreprise, contre 12% pour l'UE-15. Les risques les plus redoutés par les Belges sont la possibilité de faire faillite (48%) et l'incertitude du revenu (39%). Le manque de soutien financier reste le principal frein à la création, mais son importance diminue par rapport aux enquêtes précédentes (74% en 2004 contre 81% en 2000). Les autres freins les plus mentionnés sont les complexités administratives, la crainte de l'échec et le climat économique défavorable.

### 2.3. Les TPE wallonnes : des entreprises en croissance

Dans son rapport 2006 sur la situation des entreprises en Wallonie, l'UWE a identifié les entreprises en croissance dans l'économie wallonne comme étant des entreprises qui ont crû trois fois plus vite que la moyenne sur la période 1998-2004 et qui ont joué un rôle déterminant dans la croissance globale de l'économie marchande wallonne, en contribuant pour près de 56% de la croissance de la valeur ajoutée de l'ensemble des entreprises, alors qu'elles ne représentent que 6% de cet ensemble. La contribution en termes d'emploi est encore plus significative, puisque près de deux emplois net sur trois du secteur privé ont été créés au sein de ces entreprises en croissance. Comme le montre le tableau 4, on retrouve dans l'échantillon des entreprises en croissance, les mêmes caractéristiques typologiques que pour l'ensemble des entreprises wallonnes, à savoir :

- Les TPE (moins de 10 employés) sont de loin les plus nombreuses parmi les entreprises en croissance parmi lesquelles elles représentent 75%. Par ailleurs, elles participent à concurrence de 20% à la croissance de la valeur ajoutée des entreprises en croissance et à concurrence de 16% à la création d'emplois.
- A l'autre extrême, les Grandes Entreprises (GE, au moins 250 personnes) ne représentent que 0,4% de l'échantillon des entreprises en croissance, mais 33% de la croissance de la valeur ajoutée et 30% de l'emploi.
- Les Moyennes Entreprises (ME, 50-249 personnes), elles aussi, affichent une forte contribution à la valeur ajoutée et à l'emploi alors qu'elles ne comptent que pour 4% du nombre d'entreprises.
- Les Petites entreprises (PE, jusque 49 personnes) contribuent en proportion de leur nombre.

Tableau 4 : Contribution à la croissance de l'échantillon des entreprises en croissance en Wallonie [UWE, 2006]

	TPE en croissance	PE en croissance	ME en croissance	GE en croissance	Entreprises en croissance
% des entreprises de l'échantillon	75	21	4	0,4	100
% de la croissance de la valeur ajoutée	20	26	22	33	100
% de la croissance de l'emploi	16	31	23	30	100

Ce tableau permet d'une part de relever la prépondérance des TPE parmi les entreprises en croissance et d'autre part de constater le poids des moyennes et grandes entreprises en termes de valeur ajoutée et d'emplois dans l'échantillon des entreprises en croissance alors qu'elles ne représentent qu'une très petite part de l'ensemble de ces entreprises.

Bien que de nombreux facteurs de blocage freinent l'entrepreneuriat, il existe cependant des éléments occasionnant la renaissance de l'esprit d'entreprise et plusieurs facteurs semblent expliquer de nos jours le nouveau dynamisme de la petite entreprise. La plus importante est la croissance du secteur tertiaire, créneau où il est facile de se lancer avec relativement peu de capital. Il y a également la segmentation d'une partie croissante des marchés, elle entraîne la multiplication des modes et des différents petits groupes de consommateurs. Le mouvement est aussi amplifié par le développement de nouvelles technologies qui s'adapte mieux aux besoins des petites firmes et de la production en quantité réduite. Enfin, un grand nombre de jeunes recherche aujourd'hui à créer leur propre boulot faute de pouvoir trouver des emplois à leurs goûts dans les grandes entreprises [Muamba Mulumba et Potakey, 2004].

Les réseaux de solidarité existant peuvent en plus servir de terreau à des formes non traditionnelles d'entrepreneuriat. En effet, dans les petites entreprises, ils sont le plus souvent informels (amis, connaissances sociales ou professionnelles), ils deviennent cependant plus structurés et formels (programmes d'aide, services de soutien, centres de recherches) à mesure que l'entreprise se développe [Muamba Mulumba et Potakey, 2004].

#### 2.4. Le Contrat d'Avenir pour la Wallonie

Dans ce contexte global présenté ci-dessus, la Région wallonne tente de mettre en œuvre les conditions d'une prospérité partagée qui passe par un redressement structurel et une convergence vers les moyennes européennes en termes de dynamique économique, par le biais de la création endogène d'entreprises. Le Gouvernement wallon s'est inscrit dans ce courant de pensée en soulignant, dans le Contrat d'Avenir pour la Wallonie (2000), l'enjeu collectif porté sur l'essor et le développement d'un entrepreneuriat wallon. Cette inscription s'est vue confirmée par la version actualisée du Contrat (CAWA), en janvier 2005, par le plan stratégique transversal et par le plan Marshall, qui présente cinq actions prioritaires pour le redressement wallon : créer des pôles de compétitivité, stimuler la création d'activités, alléger la fiscalité sur l'entreprise, doper la recherche et l'innovation en lien avec l'entreprise et susciter des compétences pour l'emploi. Ces actions prioritaires font l'objet d'un suivi permanent et d'une évaluation périodique [Gouvernement wallon, 2005].



### Axe 1 – Créer des pôles de compétitivité

Par pôles de compétitivité, on entend la combinaison d'entreprises, de centres de formation et d'unités de recherche publiques et privées engagées dans une démarche partenariale destinée à dégager des synergies autour de projets communs au caractère innovant. Pour chaque pôle, des moyens budgétaires spécifiques sont mis à disposition. Cependant, leur accessibilité est limitée aux grandes entreprises et PME et ne concernent donc pas les TPE. En effet, le rayonnement de ces pôles de compétitivité doit dépasser les frontières de la Région pour viser une taille critique à l'échelle européenne voire mondiale et constituer un moteur pour les exportations régionales comme pour l'attraction des investissements étrangers.

### Axe 2 – Stimuler la création d'activités

Cet axe est dirigé selon sept voies : la rationalisation et la coordination de la stimulation économique, l'optimisation des aides à l'expansion économique, le renforcement du soutien aux exportations, l'accroissement de la disponibilité professionnelle, le développement de l'emploi des jeunes, l'assainissement des sites d'activités économiques désaffectées (SAED) et l'équipement des zones d'accueil des activités économiques.

Il existe à l'attention des PME de nombreux mécanismes d'aides et de soutien à l'animation économique, mais pas de politique globale et définie à l'échelle de la Région. Il ressort également que la plupart des actions d'animation économique sont menées suivant des logiques sous-régionales, de façon dispersée et avec une qualité inégale. L'objectif est donc de poursuivre une politique d'accompagnement des entreprises dans un cadre budgétaire maîtrisé. Pour cela, un pilotage régional de la stimulation économique sera assuré par une *Agence régionale* de stimulation économique, qui sera notamment chargée d'exécuter la politique de promotion de l'esprit d'entreprendre en Wallonie en proposant systématiquement aux étudiants de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur de types court et long, un module de formation à l'esprit d'entreprendre. Au niveau local, il est prévu de mettre en place six *structures de coordination* (une par province et deux pour la province du Hainaut) qui prendront la forme de sociétés d'économie mixte. La coordination locale se matérialisera progressivement par un lieu unique où les entreprises locales pourront rencontrer l'ensemble des services offerts, tant par les opérateurs locaux spécialisés que par les services régionaux. Les entreprises pourront ainsi introduire leurs dossiers de demande d'aide (à l'investissement, à la recherche, à la consultance, à l'emploi, etc.) directement auprès d'un guichet local, qui sera leur interlocuteur pour toute question relative au suivi du dossier. Ces structures seront également chargées de l'information sur les aides fédérales et européennes disponibles pour les entreprises.

Les aides à l'expansion économique ou aides à l'investissement constituent un élément de différenciation important pour les sous régions bénéficiaires. Elles visent à compenser le manque d'attractivité "naturelle" de celles-ci et à rattraper leur retard de développement.

Le renforcement des services de proximité, tel que l'accueil à l'enfance et l'aide aux personnes dépendantes, est générateur d'activités économiques dans la mesure où il permet d'aider à une meilleure conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée en levant un des obstacles à l'investissement dans la carrière professionnelle, en particulier pour les femmes.

L'emploi des jeunes peut être favorisé, notamment par une utilisation accrue du Plan Formation Insertion (PFI), l'Aide à la Promotion de l'Emploi (APE) ou le Programme de Transition Professionnel (PTP), qui font en sorte que le coût du travail des jeunes puisse encore être réduit.

Le Contrat d'Avenir Renouvelé prévoit également la mise en œuvre de l'équipement des ZAE prioritaires, notamment en mettant en place des dispositifs de financement appropriés. C'est dans ce cadre que le Gouvernement wallon a marqué son accord sur un financement alternatif pour les infrastructures d'accueil des activités économiques. L'augmentation des moyens classiques alloués dans le cadre de la politique d'équipement des zonings vise particulièrement à assurer le maintien de surfaces disponibles pour l'implantation des entreprises de manière suffisante sur l'ensemble du territoire.

### Axe 3 – Alléger les fiscalités sur l'entreprise

Cet axe est dirigé en autres, selon trois voies : la réduction de la fiscalité provinciale sur l'activité économique, la création de zones franches locales dans les zones en reconversion économique et la création de zones franches locales et le soutien du développement dans les zones rurales défavorisées.

La Région wallonne supprime les taxes provinciales pénalisant l'activité économique, en veillant cependant à ce que ces mesures ne déstabilisent pas la situation financière des Provinces. Concrètement, cela se traduit par la suppression des trois principales taxes provinciales qui pèsent sur l'activité économique : la taxe industrielle compensatoire (permet de récupérer le montant correspondant aux revenus industriels dégrévés lors de la première péréquation générale des revenus cadastraux), la taxe sur la force motrice (à charge des entreprises qui vise les moteurs) et la taxe hennuyère sur la superficie (vise les établissements industriels et commerciaux en fonction de la surface occupée). La taxe sur la superficie est supprimée totalement depuis 2006 tandis que les taxes sur la force motrice et industrielle compensatoire sont supprimées, à partir de 2006, suivant une progressivité de 25% par an pour atteindre 100% en 2009.

Grâce notamment aux moyens du fonds d'impulsion pour les zones en reconversion économique, la Région wallonne met en œuvre des zones franches locales pour un nombre restreint de communes présentant d'importantes difficultés socio-économiques. Cette mesure, permet de renforcer l'attractivité de ces communes auprès des investisseurs. Elle se concrétise par la suppression de la taxe communale sur la force motrice pour tout nouvel investissement effectué dans les communes éligibles avec compensation de la perte fiscale pour celles-ci via le fonds d'impulsion et la suppression du précompte immobilier sur le matériel et l'outillage acquis à l'état

neuf, applicable à toutes les entreprises situées dans les zones franches locales (contrairement au reste du territoire wallon où seules les PME seront visées).

A la manière de l'autre fonds d'impulsion, le Fonds d'Impulsion de Développement Economique Rural (FIDER) est utilisé pour mettre en place des zones franches dans des communes rurales défavorisées. Les zones franches rurales sont des territoires communaux rencontrant des problèmes d'isolement et des difficultés socio-économiques. 52 communes sont situées en zones franches. Ces communes sont essentiellement namuroise et luxembourgeoise.

Le budget zones franches rurales est prévu pour la période 2006-2009 et permettra de renforcer l'attractivité des communes éligibles pour les entreprises via des mesures fiscales : suppression de la taxe communale sur la force motrice pour tout nouvel investissement effectué et suppression du précompte immobilier sur le matériel et l'outillage acquis à l'état neuf, et via des mesures de soutien aux projets de développement économique : financement d'ateliers du travail partagé, création de halls relais en les dédiant prioritairement aux jeunes qui n'ont pas les moyens de construire leurs propres installations, financement pour des projets de développement en énergies renouvelables et de diversification agro-alimentaire.

#### Axe 4 – Doper la recherche et l'innovation en lien avec les entreprises

L'objectif ici est que la Wallonie puisse transformer les produits de recherche en innovation, en emplois et en bien-être pour tous. Pour cela, il est essentiel de renforcer son potentiel de recherche. En outre, il faut veiller à ce qu'un maximum de PME et de TPE participent au mécanisme de recherche et d'innovation afin d'assurer le développement durable de la Wallonie. La créativité individuelle est donc encouragée et soutenue. Pour répondre à cette attente la politique en matière de spin-off et de spin-out va notamment être renforcée. Les spin-off et les spin-out sont des sociétés créées à partir des résultats de recherche issus respectivement des universités et des entreprises. Elles sont des maillons importants dans le processus de valorisation de la recherche à des fins économiques et elles sont créatrices d'emploi.

Par ailleurs, il est difficile pour une PME ou un TPE d'entamer une démarche de recherche, d'utiliser les acquis de recherche d'autres acteurs comme les universités et les centres de recherche pour entamer un processus innovant ou de protéger la propriété intellectuelle qu'elle générerait au travers de ses activités de recherche propres. Dans ce cadre, le paysage des centres de recherche, trop dispersé actuellement, sera rationalisé.

### Axe 5 – Susciter des compétences pour l'emploi

Les objectifs stratégiques de cet axe sont : répondre aux métiers en pénurie, lancer un plan langues et augmenter la qualité de l'enseignement et de formation qualifiants. La réponse aux métiers en pénurie se fera par la création au sein du Forem d'un dispositif intégré de lutte contre les fonctions critiques et les pénuries de travailleurs.

La maîtrise d'une ou de plusieurs langues étrangères est un atout incontestable sur le marché de l'emploi. Actuellement, le Forem organise déjà la formation en langues des demandeurs d'emploi via l'immersion et l'organisation de modules de formations intensives. Les chèques formations permettent également aux employeurs qui le désirent de former leurs travailleurs aux langues.

Afin de faciliter l'entrée des jeunes sur le marché de l'emploi et augmenter la qualité de la formation initiale des jeunes en langue, un plan langues est développé. Celui-ci qui comprend l'organisation d'ici fin 2009 de 8000 bourses d'immersion supplémentaires destinées aux élèves du dernier degré de l'enseignement obligatoire, demandeurs d'emploi, travailleurs spécialisés des TPE et des PME et jeunes diplômés, la démultiplication des formations intensives en langue pour les demandeurs d'emploi et la création d'un chèque formation spécialement dédié à la formation en langue des travailleurs.

#### 2.5. Le plan 4x4 pour entreprendre

Le plan 4x4 pour entreprendre a été lancé en avril 2002, à l'initiative du Ministre Wallon de l'Economie afin de stimuler l'esprit d'entreprise. L'objectif général de ce plan est de réduire les barrières à la création d'entreprise et d'induire au sein de la population wallonne un changement de mentalité en faveur de l'entrepreneuriat. Ce plan comprend quatre axes, eux-mêmes composés de quatre actions, d'où son nom. Ces axes sont la stimulation de l'esprit d'entreprise, le soutien à la création d'entreprise, la croissance par la dynamisation du développement des entreprises et la gouvernance à travers la mise en œuvre de procédures améliorées et systématiques de suivi, l'évaluation des instruments mis en place au niveau public, tant au niveau du plan lui-même que des décisions publiques susceptibles d'avoir un impact sur l'esprit d'entreprendre et l'entrepreneuriat en général.

#### 2.6. Aides financières et services de soutien

De nombreuses aides financières et services de soutien sont mis à la disposition des entreprises en Région wallonne. Certaines de ces aides et services sont financés par les Fonds structurels européens. En effet, la Région wallonne prend part activement au processus européen de promotion de l'esprit d'entreprise et de la compétitivité des entreprises (voir section suivante de cette partie). Cependant, toutes ces aides et services ne sont pas accessibles à toutes les entreprises et leur accessibilité est fonction de la taille et du secteur d'activité économique de l'entreprise. Les

principales aides et principaux services destinés aux TPE sont détaillés en annexe 4.e. du rapport n°1/2006.

Les intervenants financés dans le cadre des Fonds Structurels sont regroupés en cinq catégories : les intercommunales, les Centres Européens d'Entreprises et d'Innovation, les Chambres de Commerce et d'Industrie, les Associations professionnelles et les autres intervenants. Par ailleurs, il faut noter que les Fonds structurels en Région wallonne enregistrent une baisse de 7% pour la période de programmation 2007-2013 par rapport à la période 2000-2006. Mais que parmi les 15 anciens membres de l'Union, la Belgique est celui qui supporte la plus faible diminution [[www.economie.wallonie.be](http://www.economie.wallonie.be), 2007].

#### 2.6.1. Les intercommunales de développement économique

Les intercommunales qui sont impliquées dans des activités de soutien aux entreprises sont le BEPN pour la province de Namur, IDELUX pour la province de Luxembourg, SPI+ pour la province de Liège et IGRETEC, IEG, IDEA et INTERSUD pour la province du Hainaut. Elles ont toutes pour vocation l'aménagement et la gestion de zones d'activités industrielles selon des modalités variables d'une intercommunale à l'autre.

#### 2.6.2. Les Centres Européens d'Entreprises et d'Innovation

Les CEEI ont été initiés par la Commission Européenne. Ces centres aident à la création et au développement d'entreprises, en ce compris la planification, la création de réseaux de contacts, l'accès au capital et les pépinières d'entreprises. Au début des années 80, certaines régions d'Europe étaient frappées par la crise des secteurs traditionnels (charbon, acier) qui étaient à la base du tissu économique. L'objectif était alors de mettre en place les conditions de création de nouvelles activités afin d'assurer la reconversion industrielle et leur développement économique. Le premier CEEI européen, SOCRAN, a été créé à Liège en 1983. Il a été pionnier et a servi de projet pilote au développement du concept européen.

Les clients des CEEI wallons sont des entrepreneurs de petite taille (TPE). Les centres SOCRAN (province de Liège), LME et HERACLES (province du Hainaut) ne s'occupent que des nouvelles entreprises de moins de 10 personnes.

#### 2.6.3. Les Chambres de commerce et d'industrie

En Belgique, contrairement à d'autres régions européennes, les chambres de commerce sont des associations de droit privé. Elles ont pour objet le développement des entreprises industrielles et commerciales de leur région. Leurs activités en matière de soutien aux entreprises sont très variables d'une chambre à l'autre.

#### 2.6.4. Les associations professionnelles

L'Union Wallonne des Entreprises (UWE) se définit comme la porte-parole officielle des entreprises industrielles, commerciales et de services de toutes tailles, implantées en Wallonie. Le service le plus important qu'offre l'UWE est l'évaluation environnementale financée par le Ministre wallon de l'environnement.

L'Union des Classes Moyennes (UCM) représente, défend et promeut les indépendants, les artisans, les chefs de PME et les titulaires de professions libérales de Bruxelles et de Wallonie. Elle a développé des services à leur intention : assurances sociales pour indépendants, allocations familiales pour salariés, secrétariats sociaux aux employeurs, aide à la création, au développement et à la transmission d'entreprises.

#### 2.6.5. Des opérateurs publics

Outre les services énoncés ci-dessus, le dispositif d'appui aux entreprises comporte des services plus spécialisés en matière d'exportation (AWEX), en matière d'innovation (DGTRE) et en matière de formation (IFAPME). Les opérateurs privés jouent également un rôle important dans le dispositif comme prestataire de services financés ou non par le dispositif d'appui à la consultance. Il ne s'agit pas ici de présenter un inventaire exhaustif mais de préciser les principaux opérateurs offrant ces aides et services aux entreprises wallonnes.

L'Agence wallonne à l'exportation (AWEX) a pour mission d'aider les entreprises à exporter. Outre les services centraux installés à Bruxelles, l'AWEX dispose de six centres régionaux en province et d'un réseau de représentants commerciaux à l'étranger.

La Direction Générale des Technologies, de la Recherche et de l'Energie (DGTRE) vise à développer la promotion des technologies dans les entreprises. Elle gère les programmes d'aide à la recherche, au développement et à la démonstration. Dans ce sens, elle accorde aux personnes morales, différents types de prime visant à favoriser l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les domaines suivants : processus industriels, chauffage, eau chaude sanitaire, installation électriques, isolation et ventilation des bâtiments, audits énergétiques.

L'Institut de Formation en Alternance des indépendants et des Petites et Moyennes Entreprises (IFAPME) est un acteur important dans le dispositif de formation continue et dans la formation des adolescents et adultes, hommes ou femmes qui veulent apprendre ou se perfectionner dans un métier artisanal, commercial ou de service qu'ils souhaitent exercer comme indépendants ou collaborateurs qualifiés de PME.

### 2.6.6. Des opérateurs privés

Les opérateurs privés sont des consultants indépendants, des sociétés de conseil, des experts-comptables et des réviseurs d'entreprises. Ils ne participent pas directement au dispositif de soutien. Ils peuvent être utilisés comme sous-traitants par les opérateurs d'animation économique. Ils interviennent dans les entreprises en faisant financer totalement leurs prestations par l'entreprise ou dans certains cas, en faisant supporter une partie des coûts par le dispositif d'aide à la consultance. Il est difficile d'apprécier leur importance. Néanmoins une étude menée par l'université de Liège a montré que 52,9 % des entreprises interrogées font appel à des organismes privés plusieurs fois par an, voire plusieurs fois par mois, tandis que 54,3 % déclarent recourir aux services d'organismes publics dans un but de courtage d'informations spécifiques [ADE s.a., 2003].

## 3. Contexte européen

La politique régionale européenne est une politique de solidarité de l'UE qui vise à la réduction des écarts de développement entre les régions et des disparités de bien-être entre les citoyens. Par le biais de cette politique, l'Union veut contribuer au rattrapage des régions en retard, à la reconversion des zones industrielles en crise, à la diversification économique des campagnes en déclin agricole ou encore à la revitalisation des quartiers déshérités des villes.

Consciente, depuis plusieurs années, de l'importance des petites entreprises en termes d'innovation, de création d'emploi ainsi que d'intégration sociale et locale en Europe, le financement des entreprises et en particulier des PME, est devenu une préoccupation majeure au sein de l'UE. Concrètement, cela s'est traduit par la mise en place d'un certain nombre d'initiatives. En matière de promotion de l'esprit d'entreprise, la politique européenne trouve actuellement sa source dans deux documents "cadres" :

- La Charte européenne pour les petites entreprises, adoptée en juin 2000 à Feira ;
- Le programme pluriannuel pour les entreprises et l'esprit d'entreprise (2001-2006, 2007-2013) et en son sein le plan d'action BEST.

### 4.1. La Charte européenne des petites entreprises

La volonté de proposer et d'améliorer des services de soutien aux entreprises n'est pas neuve au niveau européen. En effet, le programme Intégrer en faveur des PME de 1994 était déjà axé sur trois domaines principaux : l'amélioration de l'environnement, l'encouragement des mesures de soutien aux entreprises et la visibilité des services de soutien.

Toujours par reconnaissance de l'importance des petites entreprises en termes d'innovation, de création d'emploi ainsi que d'intégration sociale et locale en Europe, les chefs d'Etats, ou de Gouvernements et la Commission européenne, lors du Conseil européen de Feira (Portugal) en juin

2000, ont souligné la nécessité de créer des conditions favorables à l'entrepreneuriat, à la compétitivité et à l'emploi et ont adopté à cette occasion la Charte européenne des petites entreprises.

La Charte recommande que les gouvernements ciblent leurs efforts stratégiques sur dix lignes d'action qui revêtent une importance capitale pour l'environnement dans lequel opèrent les petites entreprises. En effet, leur petite taille les rend très sensibles aux mutations industrielles et à l'environnement dans lequel elles évoluent.

Selon le Conseil européen, il est possible d'améliorer la situation des petites entreprises dans l'UE en prenant des mesures de nature à stimuler l'esprit d'entreprise, à évaluer les mesures existantes et, si nécessaire, à les rendre favorables aux petites entreprises, ainsi qu'en veillant à ce que les décideurs prennent dûment compte des besoins des petites entreprises. Pour cela, les Etats membres et la Commission européenne s'inspirent des dix lignes d'action ci-après.

- ♦ *Education et formation à l'esprit d'entreprise* : afin de cultiver l'esprit d'entreprise dès le plus jeune âge, il faudra dispenser des enseignements consacrés à l'entreprise notamment au niveau secondaire ainsi que dans les écoles supérieures et les universités, encourager les initiatives entrepreneuriales chez les jeunes ainsi que les programmes de formation pour les chefs de petites entreprises.
- ♦ *Enregistrement moins coûteux et plus rapide* : en recourant à l'informatique en ligne, les coûts et la durée de l'enregistrement diminueront.
- ♦ *Meilleures législation et réglementation* : les lois nationales en matière de faillite devront être évaluées à la lumière des bonnes pratiques. Les leçons tirées des exercices d'étalonnage des performances devraient permettre d'améliorer les pratiques en vigueur dans l'UE. Les nouvelles réglementations, aux niveaux national et communautaire devront être passées au crible pour évaluer leur incidence sur les petites entreprises. Chaque fois que c'est possible, les réglementations nationales et communautaires devront être simplifiées. Les gouvernements devront adopter des documents administratifs conviviaux.
- ♦ *Accessibilité des aptitudes* : veiller à ce que les organismes de formation, qui viennent compléter les systèmes de formation en entreprise, fournissent un éventail suffisant d'aptitudes adaptées aux besoins de petites entreprises ainsi qu'une formation tout au long de la vie et un service de conseil.
- ♦ *Améliorer l'accès en ligne* : les administrations publiques devront développer des services en ligne dans le cadre de leur rapport avec les petites entreprises.
- ♦ *Mieux valoriser le marché unique* : la Commission et les Etats membres poursuivront les réformes engagées visant à l'achèvement, dans l'Union, d'un véritable marché intérieur dans les domaines essentiels pour le développement des petites entreprises, notamment le



commerce électronique, les télécommunications, les services d'intérêt public, les marchés publics et les systèmes de paiement transfrontaliers. Simultanément, les règles européennes et nationales en matière de concurrence devront être appliquées avec rigueur afin de s'assurer que les petites entreprises ont toutes les chances de pouvoir pénétrer dans de nouveaux marchés et d'y affronter la concurrence dans des conditions équitables.

- ♦ *Questions fiscales et financières* : les systèmes fiscaux devront être adaptés pour récompenser le succès, encourager les start-ups, favoriser l'essor des petites entreprises et la création d'emplois et faciliter la création et la succession des petites entreprises. L'accès au financement (capital risque, fonds structurels) devra être amélioré.
- ♦ *Renforcer la capacité technologique des petites entreprises* : les programmes existants visant à promouvoir la diffusion de la technologie parmi les entreprises ainsi que la capacité des petites entreprises à découvrir, sélectionner et adapter les technologies seront renforcés. Les petites entreprises seront encouragées à coopérer avec d'autres entreprises aux niveaux local, national, européen et international ainsi qu'avec les centres d'enseignement supérieur et les instituts de recherche.
- ♦ *Des modèles de commerce électronique qui font leurs preuves et un soutien de qualité aux petites entreprises* : la Commission et les Etats membres devront encourager les petites entreprises à appliquer les meilleures pratiques et à adopter les modèles entrepreneuriaux qui ont fait leurs preuves et qui peuvent leur permettre de véritablement se développer au sein de la nouvelle économie.
- ♦ *Développer, renforcer et rendre plus efficace la représentation des intérêts des petites entreprises au niveau de l'Union et au niveau national* : les solutions visant à représenter les petites entreprises au sein des Etats membres et de l'UE seront étudiées. Les politiques nationales et communautaires seront mieux coordonnées et des évaluations seront menées en vue d'améliorer les performances des petites entreprises.

Au cours de ses six ans d'existence, la Charte est devenue un document primordial des actions en faveur des petites et micro entreprises. Constituant désormais le cadre de référence dans 44 pays, elle est également utilisée au niveau de la prise de décision régionale. Depuis l'adoption de la Charte, les Etats membres ont effectué des progrès sur la voie de l'amélioration de l'environnement des petites entreprises. Ils s'inspirent de plus en plus les uns les autres des mesures prises et des recommandations des projets, ce qui constitue un réel progrès et le meilleur moyen de combler les écarts de performance au sein de l'UE. La Commission européenne a publié des rapports annuels sur les progrès réalisés dans la poursuite des objectifs de la Charte.

Ainsi, en 2001, dans son rapport annuel sur la mise en œuvre de la Charte, la Commission souligne les efforts réalisés par les Etats membres pour améliorer la législation et la réglementation, faciliter la phase de démarrage des petites entreprises et la capacité technologique des entreprises.

En 2002, sont notées la réduction des coûts et des formalités administratives lors de la création d'une nouvelle entreprise et la simplification de l'accès au commerce électronique. Des progrès sont également enregistrés dans d'autres domaines comme l'éducation et la formation à l'esprit d'entreprise, mais les résultats ne seront visibles qu'à long terme.

En 2003, la Commission souligne encore l'importance de l'échange de bonnes pratiques entre les Etats membres pour améliorer les conditions de vie des petites entreprises et pour éviter de profonds écarts de performances en Europe, tout en se félicitant des progrès concrets qui ont été réalisés à cet égard. Il y a en outre deux domaines dans lesquels les gouvernements ont nettement intensifié leurs efforts : l'éducation à l'esprit d'entreprise et l'amélioration de la réglementation. Ainsi, dans plusieurs pays, des initiatives ont été lancées afin de cultiver l'esprit d'entreprise à l'école primaire, secondaire et à l'université. Pour ce qui est d'une meilleure réglementation, les pays ont progressé dans le domaine de la législation sur les faillites, sur l'analyse d'impact de la législation et sur sa consolidation et simplification.

En 2004, sur la base de l'expérience acquise en Belgique, au Danemark et aux Pays-Bas, la Suède a développé une méthode pour mesurer les charges administratives. Suivant l'exemple des Pays-Bas, la Belgique a créé un point de contact pour les réglementations contradictoires et les frais administratifs, auquel les particuliers et les entreprises peuvent s'adresser pour signaler des réglementations contradictoires ou difficilement applicables.

Aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, les programmes d'échange entre fonctionnaires et entreprises ont permis de créer un nouveau canal d'écoute des entreprises. Bien qu'un certain nombre de pays disposent de systèmes bien établis en vue de la consultation des entreprises, il subsiste néanmoins des différences entre les Etats membres et une pression constante doit être maintenue afin d'améliorer la consultation régulière et systématique des petites entreprises.

L'accès au financement reste par contre encore critique. L'expérience acquise montre que l'on obtient les meilleurs résultats dans ce domaine lorsque le secteur public travaille en étroite coopération avec les marchés financiers. Le rapport suggère de mettre l'accent sur les moyens disponibles en phase de démarrage, en particulier sur les garanties et le microcrédit, et sur des mesures d'incitation fiscale pour favoriser les investissements par des investisseurs privés de capital risque. En ce qui concerne les besoins des petites entreprises en matière d'innovation, le rapport souligne la nécessité de mettre au point des initiatives de transfert de technologie.

À compter de 2005, le rapport de la Charte sur les activités des États membres a été intégré dans le rapport sur le processus renouvelé de Lisbonne. Les informations sur les politiques des PME disponibles dans les rapports sur le processus de Lisbonne sont de nature plus générale.

### 3.2. Le programme pluriannuel

En décembre 2000, le Conseil décide d'un programme pluriannuel pour les entreprises et l'esprit d'entreprise, en particulier les petites et moyennes entreprises. Par l'adoption de ce programme, l'UE vise à renforcer la compétitivité des entreprises, simplifier et améliorer leur environnement législatif, administratif et financier, faciliter leur accès aux services de soutien et aux programmes communautaires et promouvoir l'esprit d'entreprise. Ce programme a été suivi durant la période 2001-2006 [SCADPlus, 25/11/05].

Afin de poursuivre les actions de ce programme et de stimuler ainsi la croissance et les emplois en Europe, un programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (PIC) est adopté pour la période 2007-2013. Le programme-cadre soutient des actions en faveur de la compétitivité et de la capacité d'innovation au sein de l'UE. Il encourage en particulier l'utilisation des technologies de l'information, des écotecnologies et des sources d'énergies renouvelables [SCADPlus, 22/11/06].

Afin de tenir compte de la diversité de ses objectifs et d'en assurer la visibilité, le CIP se compose de trois sous-programmes spécifiques :

- ♦ *Le programme pour l'innovation et l'esprit d'entreprise* rassemble les actions visant à promouvoir l'esprit d'entreprise, la compétitivité industrielle et l'innovation. Ce programme vise spécifiquement les PME, depuis les entreprises à fort potentiel de croissance jusqu'aux micro entreprises et entreprises familiales représentant la grande majorité des entreprises européennes. Il facilite l'accès au financement et aux investissements dans la phase de démarrage et de croissance des entreprises. Il permet également l'accès des entreprises à des informations et des conseils sur le fonctionnement du marché intérieur et ses possibilités, ainsi que sur la législation communautaire qui leur est applicable et la législation future à laquelle elles peuvent se préparer et s'adapter à moindre coût.
- ♦ *Le programme d'appui stratégique en matière de TIC* a pour objectif de promouvoir l'adoption et l'exploitation des technologies de l'information et de la communication (TIC). L'adoption des TIC dans les secteurs privé et public permet en effet de stimuler les performances européennes en matière d'innovation et de compétitivité européenne.
- ♦ *Le programme "Energie intelligente-Europe"* contribue à accélérer la réalisation des objectifs dans le domaine de l'énergie durable. Il soutient ainsi l'amélioration de l'efficacité énergétique, l'adoption de sources d'énergie nouvelle et renouvelable, une plus large pénétration sur le marché de ces sources d'énergie, la diversification de l'énergie et des carburants, l'augmentation de la part d'énergie renouvelable et la réduction de la consommation énergétique finale.

### 3.3. Le plan d'action BEST

Le projet européen BEST, ou Business Environment Simplification Task Force, élaboré en 1999 par la Commission européenne, invitait les Etats Membres à promouvoir l'esprit d'entreprise afin d'améliorer la compétitivité et la croissance de façon durable. La Commission européenne a alors présenté un plan d'action visant à améliorer la qualité et la visibilité des services de soutien [ADE, 2003 ; SPF Economie, 2006].

Le rapport 2001 qui découle de cette procédure BEST vise à rassembler toutes les mesures prises pour améliorer la position concurrentielle des entreprises et a comme but l'évaluation de ces mesures et l'échange des meilleures pratiques entre les Etats membres.

A l'heure actuelle, la Commission européenne a, dans le cadre du plan d'action BEST, lancé 11 projets. Les thèmes choisis pour 2001, figurant ci-dessous, ont été identifiés dans les recommandations et les conclusions du projet Best de l'année 2000 et ont un lien avec les 11 projets nouvellement sélectionnés [SPF Economie, 2006] : attitudes entrepreneuriales, financement de l'innovation, accès en ligne et commerce électronique, meilleure législation, procédures administratives améliorées et rationalisation et réorganisation des services de soutien aux entreprises.

Au niveau belge, une sous-commission BEST a été chargée du suivi du plan d'action. Lors de la première réunion de cette sous-commission, il a été décidé de dresser un inventaire aussi global et complet que possible des mesures existantes ou en préparation qui entrent dans le cadre d'action BEST. Cet inventaire, réalisé par la sous-commission BEST en collaboration avec les administrations fédérales, les Communautés et les Régions, reprend des actions relatives à l'enseignement et à la formation (action 1), au financement de l'innovation (action 2), à l'accès à la recherche et l'innovation (action 3), à la simplification administrative (action 4), à l'amélioration de la gestion publique (action 5) et à l'amélioration des conditions de travail et d'emploi (action 6) [SPF Economie, 2006].

### 3.4. L'initiative communautaire Leader +

L'initiative communautaire Leader s'appuie depuis 1991 sur une approche du développement rural basée sur le développement des potentialités endogènes au niveau local. Ce programme soutient une série de projets pilotes et met également l'accent sur la coopération et la création de réseaux entre les zones rurales. Les thèmes de ce programme sont les suivants : utilisation de la technologie et de l'information dans les zones rurales, amélioration de la qualité de vie dans les zones rurales, valorisation des produits locaux, utilisation optimale des ressources naturelles et culturelles, promotion de l'égalité des chances en faveur des femmes et des jeunes ainsi que l'amélioration des relations entre ruraux et néo-ruraux [FRW, 2006].

## 4. Les attentes de la société vis-à-vis des TPE rurales

### 4.1. Le projet de société

Le projet de société est un projet qui a été mené par la Fondation rurale de Wallonie (FRW) afin d'encourager ruraux et citadins à prendre en main leur avenir en informant les décideurs de ce qu'ils veulent que la campagne wallonne devienne dans les années à venir. Le rôle de la FRW a été de donner la parole aux citoyens, de structurer et résumer leur propos. Le résultat est issu d'une large consultation des Wallons, initiée fin 2000 et menée tout au long de l'année 2001 jusqu'en avril 2002. Cette consultation a été réalisée à partir de techniques diverses dans différents terroirs wallons. Plus de mille personnes ont eu la faculté de prendre la parole ou d'envoyer leur témoignage. Les paragraphes qui suivent résument certains points évoqués dans le projet de société [FRW, 2002].

Le projet de société est symbolisé par le "village idéal" reflétant les aspirations des Wallons. L'originalité de ce village est de combiner trois qualités essentielles : c'est un village à la fois convivial, pluriel et qui a du caractère.

Un village convivial est un village dans lequel les gens ne vivent pas simplement côte à côte. Les rapports humains y sont plus riches et moins individualistes. Un village convivial est le contraire d'un village dortoir, c'est un village dans lequel on retrouve notamment la présence de services marchands et des entreprises à taille humaine, et où l'activité touristique est orientée vers les découvertes et les rencontres.

Un village pluriel est un lieu diversifié, qui veille au maintien et à la création d'activités économiques diversifiées, correspondant aux besoins nouveaux des marchés. Un village pluriel n'est pas un lieu de vie accessible uniquement à des privilégiés. Des mesures sociales sont prises et des emplois locaux sont créés pour permettre à chacun qui le désire d'y rester ou de venir s'y installer sans barrière financière.

Un village qui a du caractère est un village où des caractéristiques spécifiques sont identifiées, respectées et cultivées localement. C'est un village conscient de ses particularités rurales : petite dimension des infrastructures et importance de l'environnement naturel.

Pour mettre sur le bon chemin ceux qui auront à concrétiser ce village idéal, treize principes ont été énoncés. Parmi ceux-ci, on retrouve la nécessité de fixer des normes de subsidiation qui ne condamnent pas les services de dimension réduite du milieu rural. On perçoit également le désir de maintenir les entreprises dans les villages. Même si elles occasionnent parfois trop de nuisances ou ne peuvent s'y développer, il faut pouvoir leur proposer une zone artisanale à proximité, correctement implantée. Celle-ci aura pour fonction de loger des petites et moyennes entreprises répondant aux critères suivants : être axées sur les ressources locales physiques et humaines et avoir des infrastructures intégrées au paysage. Cela permettrait de soutenir les emplois locaux existants et favoriserait la création de nouveaux emplois. Un autre point intéressant en relation avec le

développement des entreprises en milieu rural et qu'il faut éviter la délocalisation des services en périphérie des villages ou des bourgs. Un dernier point peut également être énoncé dans le cadre de cette étude, les entreprises pouvant en partie répondre à cette attente; il s'agit de développer les actions culturelles qui permettent de divertir, offrir des occasions de rencontre, faire comprendre et ouvrir vers l'extérieur. L'action culturelle en milieu rural doit y respecter les spécificités locales et s'en inspirer.

La deuxième partie du projet de société est consacrée à une série de lettres ouvertes qui s'adressent à chaque ministre en fonction de ses compétences. Au travers de ces lettres, les citoyens demandent notamment de mettre en place les conditions qui permettront aux entreprises déjà existantes en milieu rural de se maintenir et de se développer ainsi que d'encourager l'installation d'entreprises nouvelles aux abords des villages. Pour cela, les citoyens exposent des principes qu'ils demandent ensuite au Ministres de l'Economie et de l'Emploi de les aider à les atteindre : tout d'abord, les entreprises doivent proposer des emplois de qualité, conformes aux compétences des habitants. Ensuite, ces entreprises doivent relever de secteurs diversifiés; il ne faut pas cantonner le milieu rural aux activités traditionnelles. Il faut donc lui ouvrir l'accès aux secteurs de pointe, on doit aussi bien y trouver des entreprises agro-alimentaires, du tourisme de terroir, des services marchands et non marchands que des activités relevant du secteur primaire. De plus, il paraît essentiel aux citoyens que ces entreprises accueillies dans leurs villages mettent en valeur les ressources naturelles et humaines des lieux où elles s'implantent et qu'elles soient compatibles avec leur environnement.

En ce qui concerne leur implantation, les citoyens pensent qu'il faut focaliser les entreprises en fonction de leur nature : dans le village si leur impact est faible sur l'environnement, sinon, s'il y a des risques de nuisances, dans une zone artisanale proche. Toutefois pour les entreprises industrielles plus lourdes, ils prévoient de les regrouper dans des zones économiques de "Pays", là où l'accès est aisé comme aux croisements d'autoroute, de voies ferrées et de voies navigables.

Plusieurs pistes sont proposées à ces fins : soutenir auprès du Gouvernement wallon, la création de zones artisanales dans les communes rurales et aider à créer et à financer des groupements de communes rurales qui mettraient autour de la table des entreprises, les mandataires politiques, les administrations ainsi que d'autres organismes tels les Chambres de commerce ou les Intercommunales. Un tel regroupement aurait pour objectif d'élaborer un programme stratégique de développement pour la région considérée et de mener ensuite des actions concertées. On dit souvent que les entreprises rurales sont isolées, privées d'aide et d'informations et dès lors, défavorisées par rapport à leurs homologues urbaines. Créer une structure locale d'information, d'accueil et d'accompagnement des entreprises, serait une première initiative à prendre par ces partenariats. De plus, ces partenariats transcommunaux se verraient confier la tâche d'initier des actions de sensibilisation et de formation pour éveiller l'esprit d'entreprise dans les campagnes. Finalement, ces partenariats privé/public pourraient promouvoir l'information destinée aux citoyens concernant les projets économiques. En effet, sans information, la moindre initiative se heurte au rejet des habitants riverains des sites concernés, des habitants toujours prêts à soupçonner dans le brouillard d'un discours trop vague une menace pour leur cadre de vie.

En conclusion, la société reconnaît que les petites entreprises sont un élément structurant qui façonne le paysage économique et culturel de la vie rurale.

#### 4.2. Les analyses de l'ACRF

Dans le cadre d'une enquête menée sur la mobilité des personnes en milieu rural par l'Association chrétienne rurale des femmes (ACRF) [Warrant, 2005], certaines questions concernaient le milieu de vie des répondantes qui sont, pour la majorité des rurales de souche. Cette enquête a été réalisée auprès de 391 femmes réparties sur l'ensemble du territoire wallon. Dans cette étude, plus de convivialité est un avantage cité par environ 50%. Plus d'entraide et une alimentation plus saine ont été citées comme avantage par environ 20%. A contrario, ont été cités en autres, comme inconvénients, l'absence de commerces de proximité par 35%, l'éloignement de tout par 33%, le peu d'accessibilité des loisirs culturels et sportifs par 13% et le sentiment d'isolement par 8%.

#### 4.3. Panel de citoyens wallon : avis des panélistes

Des citoyens, souhaitant s'impliquer socialement dans une démarche citoyenne et s'investir davantage dans un rapport franc et direct avec les décideurs, et notamment les Ministres, ont donné de leur temps et ont participé au Panel citoyen, qui s'est finalisé en décembre 2006.

En dépassant le point de vue des experts, associations et organes de pression, le Panel avait pour ambition de communiquer l'avis de simples citoyens, originaires de la ville comme de la campagne, au sujet des orientations politiques wallonnes et européennes à prendre en territoire rural. Plusieurs questions furent examinées à travers ce Panel et celles-ci ont abouti à des recommandations formulées par les panélistes.

Les panélistes ont d'abord essayé d'identifier ensemble leurs attentes et leur vision des campagnes. Ainsi, est transcrit à travers le Panel, le souhait des citoyens de voir les territoires ruraux évoluer vers une économie diversifiée, empreinte de respect et de proximité, soucieuse de gestion durable, de l'environnement et qui favoriserait l'emploi local. Celui-ci doit, selon les panélistes, augmenter au sein des territoires ruraux, notamment par l'activation d'emplois liés à la gestion des ressources naturelles et/ou liés à l'émergence de nouvelles activités agricoles. D'autre part, le Panel précise qu'un accent spécifique est à mettre sur l'impulsion au développement des PME ou TPE. Qu'il ne s'agit pas de se contenter de réponses simplistes offertes aujourd'hui par les structures d'appui existantes qui demandent aux entrepreneurs de se conformer à une économie standardisée ou au moule dans lequel les services d'appui tentent de les faire rentrer, mais qu'il faut plutôt les aider à lever les obstacles administratifs, les difficultés fiscales et intégrer les contraintes législatives en faisant preuve de créativité et en adaptant le système. De plus, les panélistes jugent que la nouvelle économie rurale doit s'appuyer sur un travail d'information important et sur des mesures d'aides bien identifiées. Elle devra favoriser les regroupements et développer les solidarités entre

entrepreneurs, stimuler la volonté d'entrepreneuriat, inciter les jeunes à se lancer dans les innovations énergétiques et valoriser la diversification.

Enfin, les citoyens estiment que les services conviviaux et de proximité sont indispensables pour l'avenir du monde rural. Ils sont à la base de liens sociaux importants, facteurs de cohésion sociale. Ils pensent donc que les services dans les campagnes doivent donc être maintenus et adaptés à la réalité du territoire [Panel de citoyens européen en Wallonie, 2006].

## 6. Ecologie de l'entrepreneuriat

### 6.1. Etude empirique des PME belges

L'Université Catholique de Louvain a réalisé une étude en 2003 à propos de l'impact de l'environnement sur la croissance des entreprises belges. Celle-ci a montré que seuls deux facteurs ont un effet significatif. Il s'agit du fait que l'entreprise soit implantée dans un parc scientifique ou industriel, ce qui accroît les chances de croissance de l'emploi, et la manière dont le dirigeant perçoit le dynamisme économique de sa région. Il a été constaté que la perception du dirigeant de son appartenance à une région économiquement dynamique influençait négativement la croissance de l'emploi. Il est possible que ces entreprises aient tendance à se reposer sur ce dynamisme régional perçu au détriment de la croissance réelle de leur entreprise.

Les parcs peuvent être définis comme des initiatives immobilières publics et/ou privées visant à favoriser la création et le développement d'entreprises au travers de la fourniture de services logistiques, techniques, administratifs et/ou managériaux, du transfert de technologie et du développement de réseaux entre les firmes qui y sont localisées, ainsi qu'entre ces dernières et des universités ou des organismes publics. Ces parcs permettent aux entreprises de bénéficier d'économies d'agglomération liées aux interactions entre firmes concentrées dans un espace restreint.

L'appartenance régionale réelle (Wallonie, Flandres, Bruxelles) des entreprises n'exerce aucune influence significative sur les chances de croissance. Les conditions macro-économiques (niveau de revenus) prévalant dans une région au sens large et les mesures prises par ses décideurs pour attirer des capitaux ou des firmes (nationaux ou étrangers) n'ont donc pas d'impact significatif sur la croissance, contrairement à des actions plus locales telles que la création de parcs scientifiques ou industrielles. De plus, les autres variables relatives à la générosité : taux de croissance sectoriel, degré de concentration du marché, barrières à l'entrée liées à l'intensité capitaliste, aux dépenses en R&D ou en promotion, obtention d'aides publiques, politiques fiscales et sociales contraignantes, taux de criminalité, apparence du quartier dans lequel est située l'entreprise, situation en zone urbaine ou rurale de l'entreprise, infrastructures routières, moyens de transport et réseaux de communication ainsi que les variables ayant trait au dynamisme et à la complexité de l'environnement ne constituent pas des prédicateurs statistiquement significatifs de la croissance de l'emploi [Janssen, 2003].



## 6.2. Analyse spatiale du phénomène de création d'entreprise en Région wallonne

Conscients que les créations d'entreprises en Région wallonne ne se distribuent pas de manière homogène sur l'ensemble du territoire, l'analyse contextuelle réalisée par Duprez *et al.* (2003) tente de mettre en évidence des particularités communales en matière de création d'entreprise en Région wallonne. Dans ce cadre, deux hypothèses ont été explorées. Selon la première, des communes similaires en termes de quotient de création seraient plus fréquemment contiguës. En d'autres termes, une tendance à la concentration de valeurs similaires au sein de l'espace géographique serait une indication sur l'existence d'une relation fonctionnelle spécifique entre dynamiques sous-régionales. La seconde hypothèse porte sur le caractère polarisé de l'intensité des quotients de création au niveau de l'espace géographique. En particulier, il s'agit d'évaluer l'importance des liens entre disparités des quotients de création et localisation géographique.

A travers cette analyse il apparaît que la création d'entreprise est un phénomène géographiquement interdépendant. De fait, il apparaît que les quotients de création d'entreprises en Wallonie sont globalement positifs et spatialement autocorrélés (autocorrélation spatiale : le fait que deux unités spatiales voisines ont plus fréquemment tendance à se ressembler que deux éloignées l'une de l'autre). En d'autres termes, la situation ne se caractérise pas par une distribution spatiale aléatoire des quotients : les communes contiguës affichent plus fréquemment des quotients relativement identiques. Toutefois, cette dépendance spatiale n'est globalement significative que sur des distances relativement limitées (communes voisines). Au vue de ces résultats, Duprez *et al.* (2003) suggèrent que les communes avoisinantes interagissent entre elles, par des mouvements de biens, de services, de capitaux, de dotations, etc.

Cette analyse exploratoire des données communales a également permis de révéler l'existence de fortes tensions sur le plan spatial en parallèle aux effets de débordements géographiques, limités aux entités contiguës. Ces tensions se traduisent par une rupture de l'espace géographique en plusieurs zones distinctes, traduisant des dynamiques différentes dans le processus de création d'entreprise au niveau spatial. En effet, un grand nombre de communes se caractérisent par un quotient de création d'entreprise inférieur à la moyenne régionale, la distribution spatiale du processus de création souffre donc d'une répartition déséquilibrée.

## 6.3. Les obstacles au démarrage

En vue de répertorier les facteurs de blocage lors du démarrage de la petite entreprise, une centaine de jeunes entrepreneurs boursiers de la Fondation Roi Baudouin ont été interrogés au cours de l'année 2000 par la Vlerick Leuven Gent Management School. Ils devaient répondre à un questionnaire portant sur les difficultés de l'entrepreneur débutant, l'accompagnement et le profil du jeune entrepreneur. L'échantillon était composé de 185 jeunes et comprenait 84% d'hommes et 16% de femmes.

L'acquisition des moyens financiers est perçue par les répondants comme l'obstacle le plus important, suivis des problèmes liés à la formation et au recrutement du personnel, les contraintes administratives l'insuffisance de la demande et les difficultés d'accès aux nouveaux marchés, même après l'entrée en vigueur du marché unique européen. Il y a également les charges fiscales et sociales et les coûts élevés au capital. En outre, plus de la moitié des répondants affirme que l'obtention d'informations sur les aides publiques est difficile. Aussi, le taux de satisfaction concernant les relations avec les autorités et services publics est faible. Les starters n'éprouvent pas de difficultés en ce qui concerne les problèmes logistiques et l'accès à la recherche et à l'innovation est cité comme l'aspect le moins contraignant.

#### 6.4. Programme de recherche sur l'entrepreneuriat wallon

Afin d'éviter le piège de l'unicité des mesures à prendre et des dispositifs à mettre en place pour dynamiser l'entrepreneuriat wallon, l'IWEPS développe actuellement un programme de recherche sur l'entrepreneuriat en Région wallonne. Un des objectifs du programme est de comprendre les conditions et le processus de la création d'entreprise en apportant un éclairage original sur les mécanismes structurels, institutionnels et personnels qui l'influencent. Afin d'atteindre cet objectif et de répondre aux questions qui mobilisent l'IWEPS (qui sont les créateurs d'entreprise, quels sont les mécanismes économiques, sociaux et culturels qui les amènent à se lancer dans le développement et la réalisation d'un projet d'entreprise, quelles sont leurs motivations, leurs mobiles, quelles sont les difficultés auxquelles ils doivent faire face, quels appuis rencontrent-ils, quels sont leur besoin lors du processus de création ? etc.), plusieurs éléments sont considérés :

- le profil de l'entrepreneur ;
- l'articulation de l'acte créateur avec l'ancrage familial et la trajectoire du créateur, notamment sur le plan professionnel ;
- les ressources mobilisées lors de la création et, corrélativement, les stratégies d'accès ou de gestion développées par l'entrepreneur face à celles-ci ;
- les spécificités du contexte sous-régional dans lequel s'inscrivent la création et leurs relations dynamiques avec celles-ci.

Pour aborder ces points, plusieurs dispositifs analytiques sont mis en place (enquêtes par questionnaire, analyse de données administratives, entretiens), notamment en partenariat avec l'Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire (Université Libre de Bruxelles). Dans le cadre de ce programme de travail, les chercheurs IGEAT se préoccupent plus particulièrement de l'analyse de la spatialisation du phénomène entrepreneurial et de la mise en évidence des particularités des contextes sous-régionaux. Il s'agit notamment de cerner, au moyen de facteurs explicatifs issus de l'histoire, l'hétérogénéité du territoire wallon en ce qui concerne la dynamique entrepreneuriale et la corrélatrice pluralité des mesures à y appliquer en vue de stimuler celle-ci [Calay *et al.*, 2005].